

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 novembre 2022

Délibération ou arrêté n° 79

Date de convocation :  
07/11/2022

Date d'affichage :  
11/01/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 15

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

**Demande de subvention au  
titre des fonds d'appui aux  
communes 2022-2024**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
10/01/2023

Et publication et notification du  
11/01/2023

L' an deux mille vingt deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés : M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun Merlin  
Mme Laure Lambert

Etait absente : Mme Céline Defruit

Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de requalification d'une friche commerciale (11 avenue Aristide Briand) – création de logements et d'un commerce pour permettre une amélioration du cadre de vie du centre-ville. Il propose de solliciter l'aide du Département pour l'acquisition de cette friche d'un montant de 102 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

**Décide**

- d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des Fonds d'Appui aux Communes et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental : 30 % : 30 870 €

Subvention Conseil Régional : 50 % : 51 450 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 20 580 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Thierry LINEATTE

La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie Copé